

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement de l'École hôtelière de la Capitale tenue au 7, rue Robert-Rumilly à Québec, le 9 février 2022 à 15 h 30 en vidéoconférence à laquelle sont présents mesdames et messieurs :

Lise Bernard, Mario Côté, Philippe Coudroy, Évelyne Fortier, Isabelle Légaré, Micaël Papillon, Justin Pelchat et Olivier Robichon.

Sont également présents, Denis Castonguay directeur et Kévin Therrien gestionnaire administratif de même que Sara Savard-Gauthier directrice adjointe.

PROCÈS-VERBAL

1. **Mot de bienvenue**

Monsieur Castonguay souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la parole à monsieur Mario Côté, président du conseil d'établissement.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, proposé par Évelyne Fortier, appuyé par Justin Pelchat.

CE : 09/02-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 17 novembre 2021**

Après la lecture, le procès-verbal est accepté sur la proposition de Justin Pelchat, appuyée par Isabelle Légaré.

CE : 10/02-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. **Suivi au procès-verbal du 17 novembre 2021**

Au point 8 : Boucherie ATE + : monsieur Castonguay mentionne que le cours qui devait débiter le 21 janvier a été reporté au 15 février prochain avec les mêmes paramètres. Dix-neuf élèves sont actuellement inscrits; on garde 2 semaines ouvertes si d'autres s'ajoutaient et ce, jusqu'à un maximum de 23.

Suite à un questionnement sur le montant de 435 623 \$, monsieur Castonguay explique que la gestion de ce montant est faite par l'ADAQ. Cette subvention est accordée à l'ADAQ par le Ministère par le biais de l'école et une reddition de compte doit être faite selon un budget détaillé.

5. Covid 19 – état de situation

Monsieur Castonguay mentionne que la formation a repris le mercredi 12 janvier pour les élèves qui étaient en évaluation et pour ceux qui ne pouvaient avoir de formation à distance.

En date d'aujourd'hui, il y a 4 cas de Covid annoncés. Des tests rapides seront remis aux élèves. Du côté du personnel, une agente de bureau a testé positif et un enseignant doit rester en isolement étant donné que sa fille est atteinte de la Covid.

Dix élèves étaient absents la semaine dernière pour cause de Covid.

La salle à manger sera ouverte en tenant compte des règles de la Santé publique.

On s'attend à un allègement au niveau du port du masque au retour de la semaine de relâche soit le 14 mars prochain.

6. Attestation des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées pour les établissements

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires prescrit que les conseils d'établissement doivent adopter une résolution confirmant que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

Attendu que le conseil d'établissement de l'École hôtelière de la Capitale confirme que les ressources financières allouées par la Centre de services scolaire de La Capitale, telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Attendu que le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Il est proposé par Évelyne Fortier et appuyé par Philippe Coudroy l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

CE : 11/02/22

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Castonguay explique qu'il y a deux mesures :

- Mesure 15022 – Volet 2 : Bien-être à l'école et dans les centres de formation
Volet 2 – Formation générale des adultes et formation professionnelle : 6 745 \$ pour l'ÉHC;

- Mesure 15021 – Volet 2 : Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement des élèves en contexte COVID
Volet 2 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle : 14 509 \$ pour l'ÉHC.

Si les sommes ne sont pas utilisées, elles doivent être retournées au Ministère.

7. Frais afférents 2022-2023 (CE 21/22-04)

Monsieur Castonguay mentionne que, comme à chaque année, les frais afférents soit les frais exigés aux élèves lors de leur inscription dans les différents programmes offerts à l'école pour l'année suivante, doivent être adoptés pour le 1^{er} mars.

Monsieur Kévin Therrien fait la lecture du résumé des modifications apportées pour chaque programme.

Se référant au document déposé sous la cote CE 20/21-04, monsieur Kévin Therrien présente les frais afférents pour l'année scolaire 2022-2023.

L'adoption du document Frais afférents 2022-2023 tel que présenté, est proposée par Philippe Coudroy, proposition appuyée par Justin Pelchat.

CE : 12/02/22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État de situation SAE

Micaël Papillon mentionne que pour la session d'hiver, 38 formations *Grand public* sont offertes par rapport à 24 l'an dernier.

Allison Van Rassel, journaliste à Radio-Canada, fait une très belle promotion de nos formations offertes dans ses réseaux sociaux.

Micaël a reçu quelques demandes de résidences pour personnes âgées (RPA) pour organiser de la formation pour leur personnel en service.

9. Volet international

L'école reprend son envol du côté volet international.

Une délégation de Bordeaux nous visitera en avril. Olivier Neau et Jean Vachon iront à Bordeaux en mars avec quelques élèves.

Le stage à Nice pour un groupe d'élèves en cuisine sera en août.

Les élèves du programme Conseil et vente de voyages faisaient habituellement un stage dans le sud mais ça n'aura pas lieu cette année encore.

En pâtisserie, on travaille sur un projet de stage à Lyon en 2023.

On travaille également avec le Centre R.I.R.E. 2000 pour accueillir une cohorte d'élèves en provenance de La Guadeloupe dans un programme de cuisine à l'automne.

Les activités à l'intérieur de l'école reprennent également : Salon de l'Emploi, Divin Défi, Défi ÉHC, etc.

10. Prochaine rencontre

Le mercredi 11 mai 2022

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.



DENIS CASTONGUAY
DIRECTEUR

Lise Bernard
SECRÉTAIRE

N.B. L'usage du masculin est utilisé afin d'alléger le texte, et ce, sans discrimination au genre féminin.